

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 16-2010**

**Concernant le budget 2011  
du Fonds Culturel Riviera**

Date proposée pour la séance de la Commission  
intercommunale de gestion :

le jeudi 4 novembre 2010, à 18h15, à Vevey

St-Légier-La Chiésaz, le 18 octobre 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2011 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

### Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### Budget 2011

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Lors de la précédente législature, le montant s'élevait à CHF 48.-/habitant.

Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, le montant peut être réévalué d'année en année à partir de cette nouvelle législature, et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant.

Depuis 2007, les institutions bénéficiaires du fonds sont les suivantes :

*Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation des Arts et Spectacles - Théâtre Montreux-Riviera - Art Forum - Concours Clara Haskil - Festival du Rire Montreux - Festival Images - Montreux Choral Festival - Septembre Musical - Association des Musées de la Riviera - Agenda Régional - Semaine internationale de piano - Cinérive / La Lanterne magique - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre de l'Oriental - Espace Guinguette.*

Dès 2009, 4 nouvelles institutions ont intégré le fonds, ce sont les institutions suivantes :

*Arts et Lettres - Rocking Chair (RKC) - NED - Montreux Art Gallery (MAG).*

Dès 2010, 1 nouvelle institution a intégré le fonds, il s'agit de :

*La Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2)*

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Le conseil administratif procédera à l'attribution définitive des subventions en décembre 2010.

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant de CHF 48.- / habitant en 2011.

La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2009, majorée de 0.8%, afin de tenir compte de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2011 sont donc estimés à CHF 3'597'792.-. A cela s'ajoute le report de la subvention d'Art Forum, d'un montant de CHF 75'000.- (CHF 50'000.- de soutien ordinaire et CHF 25'000.- de soutien ponctuel), la manifestation n'ayant finalement pas lieu en 2010, mais en 2011.

Sur la base de l'exercice en cours, le montant global des subventions aux institutions bénéficiaires du fonds pour 2011 est estimé à CHF 3'570'000.-.

A ce montant s'ajoute une réserve pour l'intégration de nouvelles institutions et l'adaptation des subventions à certaines institutions déjà bénéficiaires, estimé à CHF 35'000.-.

A ces charges, s'ajoutent également celles relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le Service des affaires intercommunales et dont le montant forfaitaire est fixé à CHF 30'000.-.

Le budget 2011 prévoit donc un total des charges de CHF 3'635'000.- pour un total des revenus de CHF 3'672'792.-.

Le solde disponible pourra notamment être utilisé pour des soutiens ponctuels et des aides à la création.

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- d'adopter le budget 2011 du Fonds culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : Budget 2010 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. Jean de Gautard, Syndic

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## BUDGET 2011

### REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2010, sur la base de la population 2009 + 0.8%)

	<i>Population au 31.12.2009</i>	<i>Population estimée au 31.12.2010 (+ 0.8%)</i>	<i>Montant à porter au budget 2011</i>	
Blonay	5'711	5'757	276'336.00	
Chardonne	2'750	2'772	133'056.00	
Corseaux	2'088	2'105	101'040.00	
Corsier	3'197	3'223	154'704.00	
Jongny	1'418	1'429	68'592.00	
Montreux	24'732	24'930	1'196'640.00	
St-Légier-La Chiésaz	4'897	4'936	236'928.00	
La Tour-de-Peilz	10'765	10'851	520'848.00	
Vevey	17'977	18'121	869'808.00	
Veytaux	823	830	39'840.00	
Totaux	74'358	74'954	3'597'792.00	3'597'792.00
Report de la subvention Art Forum				75'000.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>				<b>3'672'792.00</b>

### CHARGES

Subventions aux institutions actuellement intégrées au fonds y compris adaptations ponctuelles			3'570'000.00	
Réserve pour intégration nouvelles institutions			35'000.00	
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			30'000.00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>3'635'000.00</b>

**SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2011** **37'792.00**  
(à disposition pour les soutiens ponctuels et aides à la création)

Vevey, le 24 septembre 2010 CRO/SK/nc